

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	13
Absent	3

Votes	
Pour	33
Contre	6
Abstention	1
N.P.P.V	

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 avril 2024

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

O B J E T

Vote du budget primitif – Exercice 2024 – Budget principal

Accusé de réception en préfecture
N°2400210001
L-24-021b-BF
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Vote du budget primitif – Exercice 2024 – Budget principal

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24.005 du 7 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances - Commerce - Marchés - Développement économique - Emploi-Insertion du 18 mars 2024,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le **budget primitif 2024, budget principal**, chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, détaillé dans le document joint et arrêté comme suit :

EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	30 272 440	30 272 440
	FONCTIONNEMENT	79 947 360	79 947 360
	TOTAL	110 219 800	110 219 800

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site de la commune. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Tonino Panetta'. The signature is written over a circular blue official stamp of the Mayor of Choisy-le-Roi. The stamp contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and 'Tonino Panetta'.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-021b-BF
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024